

FORMULAIRE DE CESSION DE TITRES

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE RÉGIME

Numéro de compte Mackenzie

1= M.
2= Mme
3= Dr

Nom de famille

Prénom et initiales

Nom de famille (copropriétaire)

Prénom et initiales (copropriétaire)

Adresse

Téléphone au domicile

()

Adresse

Téléphone au bureau

()

Adresse

Code postal

()

2. DIRECTIVES RELATIVES À LA CESSION

N° DU FONDS	NOM DU FONDS	NOMBRE DE TITRES

Le propriétaire inscrit dont la signature apparaît ci-dessous, donne, par les présentes, comme directive à Corporation Financière Mackenzie («Mackenzie») et à La Great-West, compagnie d'assurance-vie, pour les fonds distincts, d'inscrire dans ses registres la cession de titres ou de parts de fonds communs de placement ou distincts à l'institution de crédit dont le nom apparaît à la Section 3, sous réserve des modalités énoncées ci-dessous et au verso du présent formulaire, et l'y autorise.

Autorisation et directives du propriétaire inscrit :

Copropriétaire inscrit :

X

X

Jour Mois Année

3. AUTORISATION DE L'INSTITUTION DE CRÉDIT

Nom de l'institution de crédit :

Adresse :

Code de la succursale :

No de domiciliation : (obligatoire)

Téléphone :

()

Nom de l'agent :

Titre :

Signature de l'agent :

X

Jour Mois Année

4. CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE

Nom de l'agent :

Titre :

Signature de l'agent :

X

Jour Mois Année

Modalités

- 1.0 Ce formulaire fait état de la cession à une institution de crédit :
- (a) d'un nombre déterminé de titres de certains fonds communs de placement et de fonds de travailleurs gérés par Mackenzie, ou de parts de fonds distincts gérés par Mackenzie pour La Great-West, compagnie d'assurance-vie (« La Great-West »)
 - (b) aux fins des contrats de fonds distincts, les termes « sûreté » et « titres » signifient des contrats d'assurance et, le cas échéant, des parts de fonds distincts offerts conformément à des contrats d'assurance. Si la cession touche les fonds distincts, les références à Mackenzie au recto du formulaire et aux sections 2.1 et 2.2 doivent alors comprendre la Great-West, et Mackenzie doit agir à titre d'agent pour La Great-West en vertu de l'administration et du contrat des fonds distincts.
 - (c) d'un nombre de titres de certains fonds communs de placement gérés par Mackenzie et compris dans les comptes du Service de portefeuille Mackenzie, dont la valeur en dollars est indiquée au recto de ce formulaire. Sur réception de ce formulaire, Mackenzie calculera le nombre de titres détenus dans les comptes du Service de portefeuille. Mackenzie enverra un avis au propriétaire inscrit et à l'institution de crédit concernant les fonds et le nombre de titres en question.
- REMARQUE : Sauf quand il s'agit du Service de portefeuille, la valeur en dollars des titres de fonds ne doit pas être indiquée; ce formulaire sera refusé par Mackenzie si une telle indication est donnée.**
- On entend par « titres cédés » le nombre déterminé de titres ou de parts des fonds communs de placement spécifiques, sans prendre en compte tout revenu, dividende, distribution ou bénéfice produit par ces titres. Si l'option c) est choisie, les « titres cédés » comprendront les titres des fonds dans le portefeuille pertinent dans le cadre du Service de portefeuille, qui proviennent de tout rééquilibrage automatique de ce portefeuille, entrepris de temps à autre. **Il est spécifiquement reconnu par le propriétaire inscrit et, de par sa présente autorisation, par l'institution de crédit, que le cours ordinaire de l'exploitation du Service de portefeuille entraîne, de temps à autre, des modifications de la distribution des titres cédés détenus dans les portefeuilles du Service de portefeuille, soit quant aux fonds communs de placement spécifiques où ces titres sont détenus, soit quant aux nombres absolus et relatifs de ces titres dans le portefeuille. En tout temps, la répartition de ces titres cédés sera fonction de l'exploitation du Service de portefeuille et ne sera pas forcément similaire à la répartition des titres cédés à la date d'acceptation de cet effet par Mackenzie.**
- 1.1 En ce qui a trait aux titres cédés dans le cadre du Service de portefeuille, l'institution de crédit reconnaît que Mackenzie est autorisée à retirer du compte des frais comme indiqué dans le prospectus.
- 2.0 En signant ce formulaire, le propriétaire inscrit reconnaît :
- 2.1 que Mackenzie se fie aux renseignements donnés au recto de ce formulaire et n'est pas tenue de vérifier les arrangements relatifs à la sûreté ou autres arrangements passés entre le propriétaire inscrit et l'institution de crédit, et qu'en acceptant cette opération, elle ne sera nullement considérée comme au courant ou non desdits arrangements; et
- 2.2 que Mackenzie peut considérer, sans enquête ultérieure, la signature de tout représentant de l'institution de crédit, comme son autorisation à agir en son nom, pourvu que ladite signature soit avalisée par un directeur de succursale ou par un signataire autorisé de l'institution de crédit, à l'égard des titres cédés.
- 3.0 Mackenzie procédera au traitement de la demande de rachat de la totalité ou d'une partie des titres cédés, uniquement sur réception d'une autorisation écrite en bonne et due forme émanant de l'institution de crédit, et dirigera le produit de ce rachat tel que stipulé dans cette autorisation. Nonobstant la phrase précédente, et uniquement lorsque l'option c) est choisie sur ce formulaire, Mackenzie procédera à des transferts, rachats ou ré-émissions entre les fonds, de temps à autre, dans le cours de l'exploitation normale du Service de portefeuille.
- 4.0 Mackenzie :
- 4.1 n'émettra aucun certificat à l'égard des titres cédés;
- 4.2 ne considérera pas la cession résiliée ou modifiée tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de l'institution de crédit : i) mentionnant spécifiquement le nom du propriétaire inscrit et le numéro de compte assigné par Mackenzie, et ii) indiquant clairement soit la modification désirée, soit son intention de terminer ladite cession en autorisant Mackenzie à procéder au traitement de ces titres cédés uniquement selon les directives du propriétaire inscrit. Les dispositions énoncées dans ce formulaire n'affectent d'aucune manière tout accord régissant ces titres cédés ou leur traitement par Mackenzie ou par le propriétaire inscrit en rapport avec ces titres cédés, y compris tous accords de gestion, accords de distribution, prospectus, document d'information, contrat d'assurance ou déclarations de fiducie pertinents, et n'affectent pas le droit de Mackenzie de percevoir dudit compte ou autre des frais ou autres montants auxquels elle a droit.

Placements Mackenzie

180, rue Queen Ouest,
Toronto, ON M5V 3K1

TÉLÉPHONE 1-800-387-0615
TÉLÉCOPIEUR 1-866-766-6623

COURRIEL service@placementsmackenzie.com
SITE WEB placementsmackenzie.com



MACKENZIE
Placements